

CAP LOUP

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
M. Stéphane Le Foll

Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Lettre Recommandée AR et TÉLÉCOPIE au : 01 49 55 80 46

Objet : Plan Loup et congrès de la Fédération nationale ovine

Le 28 avril 2014

Monsieur le Ministre,

Lors du congrès de la Fédération nationale ovine le 24 avril dernier, vous avez déclaré que « les objectifs de prélèvement du Plan loup ne sont pas atteints ».

Il ne peut pas y avoir d' « objectifs de prélèvement » de loup en France

Le Plan loup 2013-2017, que vous avez-vous-même signé et qui est certes défavorable à l'espèce, ne mentionne pas d' « objectif de prélèvement ». Il prévoit un « plafond », c'est-à-dire un nombre maximal de loups pouvant être tués dans un cadre dérogatoire à l'interdiction de détruire une espèce protégée. Envisager ce nombre (24 loups pour 2013-2014) comme un objectif à atteindre revient à faire du loup une espèce non plus protégée mais chassable, ce qui est à la fois néfaste écologiquement et contraire à la convention de Berne signée par la France.

Vous avez aussi déclaré vouloir « une organisation différente » et « mieux protéger les éleveurs ».

Oui, l'organisation de la filière ovine française est déficiente !

Le constat est accablant. Le peu de viande ovine consommée en France, en chute depuis 20 ans, provient à plus de la moitié de l'importation. Les pays concurrents ont une productivité en agneau (c'est-à-dire en viande) supérieure à celle de la France. Le système français subventionne plus le nombre de brebis que la production d'agneau. Les subventions publiques représentent tant bien que mal l'essentiel du revenu des éleveurs, et les encouragent à posséder de très grands troupeaux peu productifs et souvent peu compatibles avec la protection de la biodiversité.

Oui, protégeons les éleveurs en les rendant plus responsables

Monsieur le Ministre, relancer la filière ovine et l'aider à surmonter ses difficultés nous semblent pertinent. Mais nous savons tous que ces difficultés n'ont rien à voir avec le loup. L'élevage ovin français reçoit chaque année plusieurs centaines de millions d'euros d'argent public. Les contribuables sont donc en droit d'attendre que l'élevage réponde aux attentes de la société française et aux engagements de la France en matière de protection du loup. Étant donnée la situation très difficile de la filière, il en va de l'intérêt des éleveurs eux-mêmes et de la survie de leur activité.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'être à la hauteur de vos responsabilités en faisant en sorte que la France respecte ses engagements européens en termes de protection du loup. Nous vous demandons de tout faire pour favoriser la cohabitation entre les activités pastorales et le loup.

Les associations de CAP Loup
veille@cap-loup.fr

Copie à :

- Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Ségolène Royal
- Médias

Adresse : CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10
Pierre Athanaze - ASPAS - Tél. 06 08 18 54 55